



---

# PROJET PEDAGOGIQUE CLJ

---

23 au 27 février 2026



Le projet pédagogique des vacances du CLJ a pour but de présenter les orientations pédagogiques de l'équipe d'animation et de donner du sens aux actions mises en place sur la structure.

Il sera le contrat de confiance entre les animateurs, les intervenants, les parents, et les enfants.

FEVRIER 2026

SIVOM DE VILLE FRANCHE

## I/Présentation

### 1/LE SIVOM

#### Informations générales :

Sivom de Villefranche-sur-Mer, 4 rue de L'Esquiaou 06230 Villefranche-sur-Mer.0493018660

Le SIVOM de Villefranche-Sur-Mer est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui regroupe les six communes du Territoire, à savoir : Beaulieu-Sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, La Turbie, St Jean Cap Ferrat et Villefranche-Sur-Mer. Ses bureaux sont situés à Villefranche-Sur-Mer, ils sont ouverts au public de 8h30 à 16h30.

Attributions Crée en 1964 pour gérer en priorité le réseau d'assainissement intercommunal, le SIVOM est compétent dans les domaines suivants :

- ENVIRONNEMENT : nettoiement des plans d'eau, confortement et entretien des falaises.
- PETITE ENFANCE : construction et gestion du multi accueil intercommunal d'Eze,
- JEUNESSE : séjours, accueils de loisirs pour les 3-11 ans, centres de loisirs jeunes pour les 10-15 ans, Points jeunes 10– 17 ans, accueil périscolaire,
- Culture : Conservatoire intercommunal de musique, médiathèque intercommunale de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Cap d'Ail, La Turbie et Villefranche-sur-Mer.
- SÉCURITÉ : installation et gestion du parc de caméras de vidéosurveillance,
- Sécurité civile : construction de l'Antenne de premiers secours du Pont Saint Jean.
- VOIRIE : réfection de voirie, enlèvement et mise en fourrière des véhicules.

Exécutif : Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer est géré par un Comité syndical composé de treize membres élus qui sont les six maires des communes membres ainsi qu'un représentant élu par commune et un représentant supplémentaire pour la commune de Villefranche-sur-Mer.

Le Président est M. Roger Roux, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Conseiller régional délégué aux ports de plaisance, Conseiller Métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur, Vice-Président de la commission Transports et Ports.

## 2/LA STUCTURE

Le CLJ (centre de loisirs jeunes) accueille des enfants de 10 à 15 ans sur des périodes des vacances scolaire. Accueil échelonné de 08h00 à 10h00 et 16h00 à 17h30 et les jours de sorties de 08h00 à 09h00 et 17h00 à 17h30

L'accueil se fait à Beaulieu sur mer, dans les locaux de l'espace jeunes Rue Compte de Provence 06310 Beaulieu-sur-Mer. La structure comprend une salle d'activité avec cuisine, babyfoot, table de ping pong, billard, jeux de sociétés , bibliothèques de BD et manga , un city stade avec matériel sportif et bénéficie également du cadre environnemental de la commune de Beaulieu.

Ce lieu privilégié permet de proposer aux enfants des activités mettant à profit le contact avec leur environnement et de garder le caractère de vacances et de détente nécessaire à l'épanouissement des enfants.

## 3/ LE CLJ

Le CLJ accueille 16 jeunes de 10 à 15 ans sur la période du 23 au 27 février 2026.

Le taux d'encadrement est respecté selon la réglementation en vigueur. (1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans).

Equipe animation : L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur Romain Dubois et un animateur, Matteu Pesce.

Les activités : Programme varié (activités manuelles, sportives, de plein air, d'expression, sorties, grands jeux ...).

En lien avec la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer toutes les animations proposées tendent à travers la démarche pédagogique de l'équipe, à favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et à développer la participation réelle des enfants.

Les animateurs mettront en place une atmosphère conviviale par le biais d'activités ludiques adaptées à la tranche d'âge des jeunes et par la bonne humeur au quotidien.

Des intervenants viendront animer des ateliers : une intervenante yoga est prévue sur la séquence.

## II/LE PUBLIC

### 1/CARACTERISTIQUE DE BASE

	Caractéristique 10-12ans	Caractéristique 13-15ans
Développement physique	<ul style="list-style-type: none"><li>-Sans du gout au jeux, Les enfants de cette Age ont un attrait particulier pour les jeux.</li><li>Le jeu est t'un apprentissage pour ces enfants qui prennent très au sérieux</li><li>-L'esprit de compétition</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-besoin physiologique (alimentation, sommeil, mouvement)</li><li>-Recherche ses limites</li></ul>
Développement Intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"><li>-capacité de jugement logique</li><li>-l'enfant est apte au raisonnement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Affirmation de la personnalité</li><li>-besoin d'indépendance et d'autonomie</li><li>-Besoin d'être respecté, de se respecter soi-même et de respecter les autres</li></ul>
Développement moral	<ul style="list-style-type: none"><li>-Compréhension des règles qui l'entourent</li><li>-L'enfant est plus amené de comprendre et réfléchir sur les règles mis en place</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Rechercher ses limites, celle des autres et du système en général</li><li>-besoin de conflit</li></ul>

### 2/CARACTERISTIQUE DU PUBLIC

Les enfants sont très demandeurs de nouvelles activités et de jeux variés. Ils ressentent le besoin de se challenger, aussi bien individuellement qu'en groupe. Par ailleurs, ils recherchent des moments et des activités leur permettant de gagner en autonomie.

### 3/CONSTAT

Après avoir analysé les caractéristiques générales et spécifiques de notre public, il ressort une forte demande pour des activités innovantes et des grands jeux favorisant à la fois l'autonomie et la réflexion. Les jeunes souhaitent également s'impliquer dans la vie de l'ACM et être acteurs de leurs vacances.

### III/OBJECTIF

#### \* Accroître l'autonomie des enfants

*\*Par le biais de la vie quotidienne et la création des jeux*

- Créer les jeux auxquelles ils vont jouer
- Participer à la vie quotidienne du centre
- Avoir le choix des activités proposer

#### \*Favoriser la socialisation entre les différentes tranches d'âge

*\*Par le biais des activités de coopération*

- créer une réflexion collective au sein des jeux
- faire des équipes varier
- aider son camarade en cas de besoin par sa propre initiative

## IV/ FONCTIONEMENT

### 1/JOURNÉE TYPE

#### Le matin :

L'équipe d'animation accueille les enfants de 8h à 10h. Ce moment permet une arrivée échelonnée des enfants et permet également de créer un lien avec les familles.

A 10h30 début des activités pour les enfants jusqu'à 11h30.

#### Le midi :

Les enfants devront venir avec leur repas, nous disposons d'un frigo ainsi que 2 micro-ondes à leurs dispositions.

Le repas se fait à 12h, il peut être pris dans l'enceinte du point jeune ou en extérieur les jours de sorties (dans ce cas un repas froid est demandé aux familles)

Jusqu'à 13h30 les enfants sont en temps libre, ils ont à disposition l'ensemble des jeux du points jeunes, une bibliothèque de Manga, un babyfoot, un billard et une table de ping-pong.

Ce temps calme est important pour leur rythme et permet également à l'équipe pédagogique de prendre leur pause à tour de rôle.

#### Après midi :

Les activités commencent à 13h30h et se terminent à 15h45.

A 15h45 les enfants ainsi que l'équipe pédagogique rangent le matériel si nécessaire et se préparent pour le temps du gouter qu'ils auront apporté ou cuisiné eux-mêmes dans le cadre d'une activité culinaire.

Le temps d'accueil du soir se fait de 16h à 17h30. Durant ce temps les enfants sont en temps libre. Certains pourront partir seul si les parents ont signé cette autorisation dans le dossier. Ce moment permet à l'équipe d'échanger avec les familles sur le déroulé de la journée.

## 2/ VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne englobe tous les moments récurrents en dehors des activités spécifiques, tels que les repas, le rangement, les temps de repos et d'hygiène. Ces instants, bien que répétitifs et prévisibles, jouent un rôle essentiel dans la qualité de la journée de l'enfant. Lorsqu'ils sont animés de manière ludique (chants, histoires, jeux), ils deviennent des moments agréables et participent au bien-être général, en particulier pour les plus jeunes.

Un cadre de vie structurant et bienveillant est primordial pour assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants. Un enfant qui mange bien, dort suffisamment et se sent en confiance avec l'équipe et ses camarades profitera pleinement des activités proposées. À l'inverse, un enfant fatigué ou insécurisé ne pourra pas s'épanouir pleinement, quelles que soient la richesse et la qualité des animations. Il est donc essentiel que l'équipe veille aux besoins fondamentaux de chacun tout en assurant un accompagnement rigoureux et attentif.

Les accueils de loisirs sont des lieux de vie collective où chaque enfant évolue à son propre rythme. L'un des rôles clés de l'équipe d'animation est de concilier ces différences, d'observer et d'adapter l'organisation pour garantir un équilibre entre respect des contraintes collectives et prise en compte des besoins individuels. Ainsi, des temps de liberté encadrés peuvent être aménagés pour permettre aux enfants de se ressourcer à leur rythme, dans un environnement rassurant.

Enfin, dès le début du séjour, des règles de vie claires et adaptées seront définies avec les enfants. Leur explication et leur justification par les animateurs permettront une meilleure compréhension et appropriation par les jeunes, favorisant ainsi un climat serein et propice à l'apprentissage du vivre-ensemble. La vie quotidienne devient alors un véritable outil éducatif, instaurant des repères et des valeurs essentielles à une vie en collectivité harmonieuse.

A ce niveau, le rôle d'animateur est primordial. Il devra veiller entre autres :

- Au respect mutuel (envers les autres enfants, les encadrants, le service technique, etc....)
- A l'hygiène de vie (toilettes, alimentation, etc....)
- A la responsabilisation (rangement de ce que j'utilise...)
- A l'autonomie de l'enfant
- Au partage (entre enfants et encadrants).
- Au respect des horaires : pour les activités, les sorties, les repas. Tout retard se répercute sur les autres
- Au respect de la propreté des lieux (rangement et nettoyage) : tout lieu non nettoyé et / ou rangé empêche le personnel technique de faire correctement son travail

## Les trousse de secours

Un cahier d'infirmerie est tenu à jour durant la période par chaque animateur prodiguant un « soin ». En donnant des détails sur l'heure, la nature du soin et en notifiant la personne concernée.

Des trousse de secours sont prévues pour le centre et les sorties afin d'appliquer les premiers soins ou « bobologie ». Les animateurs en sont responsables et signalent si la trousse doit être réalimenter.

Les trousse de secours sont OBLIGATOIRE EN SORTIE.

## Le téléphone

Pendant le temps d'animation, il doit être utilisé seulement à des fins de communication avec le directeur et/ou l'équipe d'animation.

Toute utilisation du téléphone à des fins personnels sera sanctionné et un rapport sera fait à la coordinatrice.

Les animateurs de sortie doivent être joignables à tout moment, le directeur s'organise pour garder le contact avec son équipe.

## La restauration

Les repas sont fournis par les parents, sur place un réfrigérateur et des micro-ondes sont à disposition des jeunes pour chauffer leur repas.

Les animateurs sont présents lors du repas, ils sont attentifs à ce que mange les enfants pour faire des retours si nécessaire aux parents le soir.

## Les pauses et La cigarette

Conformément à la réglementation en vigueur dans les lieux publics, il sera interdit pour tous de fumer dans les locaux et durant les activités. Une zone fumoir sera prévue pour les adultes à l'extérieur de la structure **uniquement durant leur temps de pause de 30min par jour.**

## Les substances illicites et les boissons alcoolisées

Tout usage est strictement interdit. Les transgressions seront sanctionnées, cela peut aller jusqu'à l'exclusion immédiate.

## PROTOCOLE D'INTÉGRATION D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'accès aux accueils collectifs de mineurs (ACM), ouvert à tous, doit tenir compte à la fois des besoins du mineur porteur de handicap et de sa famille, des possibilités d'accueil de l'organisateur, de leurs équipes, et du déroulement de l'accueil dès lors les capacités d'aménagement sur l'activité seront prises en considération.

L'organisateur pourra le cas échéant renoncer ou bien mettre fin à l'accueil de l'enfant.

L'admission en ACM d'un mineur en situation de handicap est conditionnée à la fourniture par les responsables légaux du mineur, d'informations d'ordre médical notamment les antécédents médicaux ou chirurgicaux ou tout autre élément d'ordre médical considéré par les responsables légaux comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil. Ces informations sont adressées préalablement à l'organisateur lequel s'assure du respect de leur confidentialité.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap :

- Le projet éducatif et le projet pédagogique prennent en compte les spécificités de cet accueil.
- Il doit être communiqué avant l'accueil aux représentants légaux du mineur.
- Mise en œuvre d'une rencontre avec le mineur, sa famille, l'établissement médico-social qui accueille l'enfant et l'équipe d'animation permettant la rédaction d'un projet d'accueil et d'accompagnement de l'enfant sur l'activité.
- Renforcement de l'équipe par le recrutement d'un animateur en plus du taux d'encadrement réglementaire.

## VALEURS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES autour du handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs nécessite un projet d'intégration, favorisant la socialisation sans exclusion. Il se construit collectivement autour de l'enfant, impliquant la famille et l'équipe pédagogique.

L'objectif est de veiller à ce que chaque enfant porteur de handicap, accueilli sur nos structures de loisirs, conserve avant tout son statut d'enfant, où son handicap ne devient jamais sa seule définition.

## LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION

- Première phase : Prise de contact avec la famille

Ce temps d'échange vise à clarifier les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant, à recueillir les informations sur le quotidien de l'enfant et permettre l'adaptation du projet d'accueil.

- Deuxième phase : Prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant.

Quand cela est nécessaire, une rencontre peut être envisagée en accord avec la famille.

- Troisième phase : Elaboration du protocole d'accueil.

Élaboration du protocole d'accueil et adaptation du projet pédagogique tenant compte des spécificités de l'enfant, de l'équipe et des lieux.

- Quatrième phase : Accueil et intégration de l'enfant

L'équipe sera attentive aux comportements et questions posées par les enfants du groupe avec simplicité et empathie.

Un point d'équipe hebdomadaire sera effectué dans la perspective de réajustements éventuels.

## ANNEXE : LES RESSOURCES

1 / Liste non exhaustive de questions à aborder avec la famille et l'équipe professionnelle qui accompagne l'enfant

- |  |   |
|--|---|
| <b>Orientation</b>   | • Repères temporels - Lieux espaces - Conscience du danger                              |
| <b>Communication</b>   | • Relations entre enfants / Relations enfant-adultes                                    |
| <b>Déplacements</b>  | • Marche, court, nage   |
| <b>Centres d'intérêts</b><br><b>jeux / Adaptation des règles</b> | • Pratique-t-il des activités spécifiques ? Adaptation des jeux / Adaptation des règles |

2 / Liste non exhaustive de questions permettant d'aborder avec l'équipe d'animation les aménagements à réaliser en vue d'une intégration.

- Les personnes ressources
- Définir un animateur référent en concertation avec le directeur de la structure dans laquelle sera accueilli l'enfant. Une rencontre avec l'équipe, la famille et l'enfant est à programmer.
- L'environnement
- L'aménagement de la structure permet-il d'accueillir l'enfant porteur d'handicap ?
- Des aménagements sont-ils possibles pour accueillir cet enfant ?
- Les repas
- Les temps de repas peuvent-ils être envisagés sur site ?
- Les activités
- Les activités proposées sont-elles compatibles et/ou adaptables au handicap de l'enfant ? L'accueil en ACM permettra-t-il la socialisation de l'enfant ?
- La circulation de l'information
- Avez-vous réfléchi au recueil des informations et à la transmission de celles-ci au sein de l'équipe, vers la famille ? (Feuille de transmission)
- La vie quotidienne
- Comment est organisée la sécurité de l'enfant dans tous les gestes de la vie quotidienne (toilettes – sieste – repas, etc).
- L'organisation en cas d'évacuation des locaux
- L'évacuation des locaux prend-elle en considération l'accueil d'enfants porteurs de handicap ?

## ANNEXE :

### Charte intercommunal



### Numéros d'urgence

<b>119</b> ALLO ENFANCE MALTRAITÉE	<b>112</b> NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	<b>15</b> SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT	<b>17</b> POLICE SECOURS
<p>Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.</p> <p>Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de danger : famille proche, famille étendue, voisins, communauté éducative...</p>	<p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>	<p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.</p>	<p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>

  

<b>3919</b> VIOLENCES FEMMES INFO	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	<b>18</b> SAPEURS-POMPIERS	<b>03 44 63 81 81</b> POLICE MUNICIPALE DE SENLIS
<p>pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, manquées de force, maltraitances sexuelles, harcèlement...</p>	<p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>	<p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>	<p>Lundi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 Mardi à vendredi : de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 En dehors des heures d'ouverture : Accès téléphonique de 8h à 3h, uniquement pour les appels d'urgences</p>